

# L'ÉT NCELLE

*Que ce soit celle de l'intelligence, indispensable pour comprendre ce que nous vivons ou subissons, ou celle dont on a besoin pour allumer les feux de la colère quand elle se fait nécessaire.*

Novembre 2021

## Édito

Dans ce numéro :

P1. Édito

P2. Chèque inflation,  
Mobilité, Antennes  
VS accueils de  
proximité

P3. NRP 2022,  
budget 2022

P4. RPP, et CFU

Divers

### TOUT AUGMENTE ! Mais pas les salaires !

60 % depuis le début de l'année pour le gaz, 12 % pour l'électricité pour 2022, 30 % pour les carburants... même le prix de la baguette de pain augmente ! Plus globalement, une hausse des prix à la consommation de 2 % à 9 % est attendue jusqu'à la fin de l'année !

### Et nos salaires, vont-ils augmenter ????

Le 5 octobre dernier, plus de 160 000 manifestants dans toute la France ont exprimé leurs revendications en matière de salaires, de pensions et de conditions de travail. Revendications légitimes après des années de blocage des salaires, des pensions et du point d'indice pour les fonctionnaires.

Mais l'augmentation générale des salaires, voilà bien un sujet éludé par le gouvernement et le patronat ! On les connaît les arguments de chantage sur l'emploi, la compétitivité, le « coût du travail », l'inflation...

Ouvrir le débat sur les salaires, c'est s'interroger collectivement sur l'utilisation des richesses créées. Et des richesses, il y en a !! Pour ce premier semestre 2021, les bénéfices des grandes entreprises du CAC 40 battent des records, avec plus de 57 milliards d'euros versés aux actionnaires !

### Du beurre (dont le prix va augmenter !) dans les épinards ?!

Ce n'est pas le chèque cadeau de 100 € : l'indemnité « inflation » accordée aux français dont le salaire mensuel net est inférieur à 2 000 €, qui suffira.

A la DGFIP, la première négociation collective s'est déroulée à Bercy entre le Directeur Général et les organisations syndicales représentatives, de fin septembre à mi-octobre. L'unité syndicale a permis d'obtenir **une prime immédiate** de 250 € pour les cadres C et assimilés, de 170 € pour les cadres B et de 120 € pour les cadres A inspecteurs.

INSUFFISANT ! Et surtout ce n'est pas une réelle reconnaissance de l'engagement des agents !

Pour la CGT Finances Publiques, la réelle reconnaissance de l'engagement des agents doit passer par :

- le dégel du point d'indice pour l'ensemble de la Fonction Publique et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat de ces dernières années ;
- le maintien et le renforcement du statut Général des Fonctionnaires ;
- l'arrêt de la destruction de notre réseau de proximité et la réimplantation des services de pleine compétence ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois, et un recrutement de fonctionnaires à la hauteur des besoins ;
- le retrait de la Loi de Transformation de la Fonction Publique ;
- l'abandon des Lignes Directrices de Gestion et le renforcement des droits et garanties des agents ;
- plus généralement la prise en compte de toutes les revendications légitimes des agents.

Tous ensemble pour  
gagner sur nos  
revendications !



Syndiquez-vous à la  
CGT Finances  
publiques 77!

Contacts :

Sylvie RISACHER ;  
Secrétaire  
06.58.68.10.99

Morgane LAURAND  
Secrétaire adjointe  
06.25.65.24.76

Didier CARON  
Secrétaire adjoint  
06.14.26.81.60

## Indemnité « inflation »

Jean Castex a annoncé le versement d'une prime pour préserver le pouvoir d'achat des Français face à l'inflation. Formidable, pourrait-on penser. Mais les « Hourra ! » admiratifs que vous pourriez être tentés de lancer au chef du gouvernement vont bien vite retomber.

D'une part, cette prime affiche un montant mirobolant de 100 €. Elle ne tient donc son caractère exceptionnel que du fait qu'elle ne sera versée qu'une fois et confirme que nos dirigeants sont totalement déconnectés de notre quotidien et du coût de la vie.

D'autre part, elle sera versée uniquement aux agents ayant perçu sur les 10 premiers mois de l'année 2021 une rémunération brute inférieure à 26 000 € et tous les éléments de rémunération (indiciaire, salaire des contractuels, primes et indemnités) devraient être pris en compte. En revanche, la situation individuelle, familiale et sociale des agents n'entrera pas en ligne de compte.

Avec cette indemnité « inflation », le gouvernement s'**affranchit une fois de plus de la nécessaire revalorisation du point d'indice** et refuse de prendre en compte la perte de pouvoir d'achat considérable que les agents publics subissent après plus de dix années de gel de la valeur du point d'indice.



**Une prime qui représente 8,30 € par mois n'est pas de nature à enrayer la baisse du niveau de vie des agents publics ! Pour y parvenir, c'est une augmentation à minima et en urgence de 10 % du point et une revalorisation du minimum fonction publique à 2 000 € qu'il faut mettre en œuvre.**

## Mobilité

Un groupe de travail national s'est tenu le 3 novembre dernier concernant les Lignes Directrices de Gestion (LDG) sur le thème « Mobilités et Perspectives ».

Une fiche du document de travail concernant les durées de séjour sur un poste, indique une durée minimale de 3 ans sur un poste après mutation ou affectation et une durée maximale de 5 à 8 ans, à définir selon les postes (avec une forte préconisation de 5 ans). Ceci est purement et simplement INACCEPTABLE !

NRP, délocalisation, suppressions d'emploi et les LDG et sa mobilité, on appelle ça de **l'acharnement** sur les agents de la DGFIP.

Quant au « conseiller mobilité carrière », il n'augure rien de bon pour l'avenir de l'emploi à la DGFIP !

**La CGT Finances Publiques revendique que toute mutation soit au choix de l'agent :**

- Avec un délai de résidence d'une année entre deux mutations,
- À l'ancienneté administrative en tenant compte de la situation personnelle des agents,
- Sans délai maximal sur un poste,
- **Ouverte à l'ensemble des postes de sa catégorie sans profilage.**

## Antennes vs Accueils de proximité

Le point commun d'une antenne et d'un accueil de proximité et accessoirement d'un EFS (espace France services), c'est la disparition des services fiscaux de proximité de pleine compétence !

- Pour la création d'une **ANTENNE** d'un SIP ou d'un SIE, un effectif minimum de 10 agents est requis.

Un **TAGERFIP** (tableau de gestion des emplois de référence des finances publiques (répartition fonctionnelle des effectifs)) est prévu comme pour l'antenne du SIP de Sénart à Savigny-Le-Temple. Pour cette antenne, dont l'effectif passera prochainement de 10 à 7 suite à divers départs d'agents, la CGT a alerté le DDFIP 77 de cette situation. La réponse est que l'effectif est globalisé avec celui du service « siège », c'est donc au chef de service d'organiser son service pour pallier le manque de personnel.

**Mission difficile quand les services sont déjà bien saturés !**

Dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité (NRP), les antennes de Coulommiers (SIE et SIP en 2022) et de Lagny (SIE en 2023) seront mises en place.

L'antenne est dite « pérenne ». Point trop n'en faut ! Selon la Direction lors du CTL du 11 octobre, l'antenne a une durée de vie jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (engagement du Directeur Général, merci Patron !), notamment celle de Coulommiers.

Une antenne qui fermera au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec la réorganisation NRP du Pôle SIE de Melun est l'antenne SIE de Nemours (le travail à distance est conservé);

- **L'ACCUEIL DE PROXIMITÉ** situé dans un Centre des finances publiques est la promesse aux élus qu'il y aura une réception fiscale, de surcroît polyvalente et poly-compétente. Sans Tagerfip, l'effectif de ces accueils est établi selon le nombre d'agents qui ne souhaitent pas rejoindre le service « siège ». S'il ne devait y avoir aucun agent volontaire, la

désignation d'office par le futur chef de service du siège serait de mise. Une autre solution est proposée par la DDFiP 77 : affecter des premières affectations.

Les agents travailleront à distance pour le SIP « siège » et seront aussi en charge de l'accueil USAGERS sous toutes ses formes (généraliste, rendez-vous physiques et téléphoniques, e-contacts). Pour le 77, outre l'accueil de proximité de Chelles (NRP du 1<sup>er</sup> janvier 2021), 3 autres verront le jour : à Fontainebleau, à Nemours et à Roissy-en-Brie.

Lors du CTL (comité technique local), la CGT a demandé une garantie écrite pour le travail à distance accordé aux agents. Le Directeur a répondu qu'un engagement écrit était inutile, puisque la nouvelle Direction (printemps 2022) ne bouleversera pas ce qui fonctionne bien !



**Pour la CGT, le NRP, c'est toujours NON.**

**Maintien de toutes les résidences et réimplantation des services de pleine compétence !**

## *Le NRP 77 au 1<sup>er</sup> janvier 2022*

Résidences	Service « siège » ou Pôle au 01/01/2022	Composition du Pôle
MELUN	SIP DE MELUN Emplois : 76	SIP DE MELUN
		SIP DE SENART et son antenne de SAVIGNY-LE-TEMPLE
	SIE DE MELUN Emplois : 51	SIE DE MELUN
		SIE DE SENART
		SIE DE CHELLES
SGC DE MELUN (Service de gestion comptable) Emplois : 47	SPL DE MELUN	
	SPL DE SENART	
MEAUX	SIP DE MEAUX Emplois : 68	SIP DE MEAUX
		SIP DE COULOMMIERS Création d'une Antenne SIP avec 19 agents
	SIE DE MEAUX Emplois: 54	SIE DE MEAUX
		SIE DE COULOMMIERS Création d'une Antenne SIE avec 11 agents
		SIE DE CHELLES
MONTEREAU	SIP DE MONTEREAU Emplois :45	SIP DE MONTEREAU
		SIP DE FONTAINEBLEAU création d'un Accueil de proximité
		SIP DE NEMOURS création d'un Accueil de proximité
	SIE DE MONTEREAU Emplois : 22	SIE DE MONTEREAU
		SIE DE FONTAINEBLEAU
		SIE DE PROVINS
NOISIEL	SIP DE NOISIEL Emplois : 53	SIP DE NOISIEL
		SIP DE ROISSY-EN-BRIE création d'un Accueil de proximité

**Lors du CTL du 11 octobre dernier, les organisations syndicales 77 ont voté à l'unanimité contre les réorganisations NRP du janvier 2022 dans le département.**

## *Budget 2022 : La saignée continue*

1 500 emplois équivalents temps plein aux Finances dont plus de 500 pour le contrôle fiscal !! Cette décision intervient seulement quelques semaines après la publication des résultats du contrôle fiscal 2020 qui montrent que ce dernier a rapporté seulement 8,2 milliards en 2020 contre 11,7 milliards en 2019. Si 2020 était une année particulière, les chiffres de 2019 peuvent eux être comparés aux 18 milliards de 2013.

En coupant dans ces dépenses, le ministère accepte tacitement de ne pas mettre en œuvre les moyens d'aller recouvrer plusieurs milliards d'euros d'impôts pourtant dus. Cela ne fait que confirmer la moindre sensibilité du gouvernement à la fraude fiscale qu'à la fraude aux prestations sociales d'un montant pourtant ridicule.

(Extrait de l'article "Présentation du budget : analyse du budget 2022 de l'Etat" du magazine [Fonction publique n°307 de l'Union Fédérale des Syndicats de l'Etat](#))

## **Réforme de la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire (RPP) des comptables : un pas de plus vers une privatisation de la fonction de comptable public**

Selon une étude objectivée par différents rapports et selon un « consensus dit collectif » sur la nécessité d'une « réforme de la justice financière », le projet de loi de Finances (PLF) 2022 comportera un article d'habilitation autorisant le gouvernement, à supprimer, par voie d'ordonnance, le régime de la responsabilité (RPP) des gestionnaires publics en cas d'infractions ou de fautes de gestion.

L'étude tend à démontrer l'inadaptation de la RPP dans le cadre actuel de la gestion publique, dont l'automatisme du dispositif pouvait conduire à des débits des comptables publics sans proportion avec les préjudices réels, ainsi que le caractère asymétrique de cette responsabilité puisque dans la plupart des cas, c'est le comptable public qui est sanctionné pour les actes de l'ordonnateur.

**Et avec la loi de transformation de la fonction publique et le NRP, la diminution du nombre de postes comptables conduit le gouvernement à s'interroger sur la pérennité d'un système actuel de la RPP qui n'est basé que sur les dispositifs de cautionnement et d'assurance.**

Dans cette réforme, c'est la Cour des comptes qui sera le référent du dispositif de « justice financière » et procédera à la création d'une chambre de contentieux pour les gestionnaires publics (comptables et ordonnateurs). Avec une nouveauté : la notion de débits du comptable est supprimée et sera remplacée par des amendes que prononcera le juge de la Cour Régionale des comptes à l'ensemble des justiciables (amendes non assurables et non rémissibles d'une valeur de 6 mois de salaire maximum (au lieu d'un an actuellement, mais pour lesquelles on peut être assuré).

**Une réforme en cachera-t-elle une autre ? Ne serait-ce pas là tout simplement la mise en danger (ou la fin !) du dispositif de la séparation des ordonnateurs et des comptables publics ?**

De plus, avec le NRP, les fermetures et relocalisations, la perte de certaines de nos missions..., la suppression de la RPP viendra inexorablement renforcer la diminution des nombreuses tâches administratives actuellement confiées aux comptables publics et associées au dispositif RPP actuel.

**La CGT Finances Publiques exige le maintien de la gestion des comptes publics au sein des services publics de l'Etat, meilleur garant de l'utilisation des fonds dans le cadre de la politique votée au parlement et donc le maintien d'un véritable statut de comptable public.**

## **Expérimentation du CFU (Compte financier unique) / sur le chemin de la certification des comptes des collectivités**

Le CFU est **un compte commun à l'ordonnateur et au comptable** qui viendra remplacer le compte administratif (tenu par l'ordonnateur) et le compte de gestion (tenu par le comptable public) dans l'actuel dispositif. **Sa mise en place nécessitera une dématérialisation totale des documents budgétaires** et l'application d'une nouvelle nomenclature - la « M57 » - qui viendra remplacer l'ensemble des nomenclatures comptables existantes (M14, M22, M31, M 52, M71, etc.) à l'exception des budgets SPIC (assainissement et distribution d'eau) qui conservent leur instruction M49. 3 vagues d'expérimentation jusqu'en 2023 sont prévues :

**Concernant la Seine-et-Marne, elle commencera dès 2023 par la collectivité de Guignes en vague 1 / vague 2 2022/2023 : Chaumes-en-Brie, Valence-en-Brie, Livry-sur-Seine / Vague 3 2023 : Blandy-les-Tours et Pamfou.**

Le rapport du gouvernement sur l'expérimentation interviendra au 15 novembre 2023, la généralisation du projet devrait intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le CFU serait donc, dès 2024, le nouveau cadre de présentation des comptes locaux.

**Que faudra-t-il en attendre ? → Diminution des tâches pour les services ?**

**→ Diminution des effectifs ?**

**Et pire ! → Mise en place d'Agences comptables ?**

## **Dans les autres départements :**

Le 22 octobre GRÈVE des agents des SIP du 93 qui revendiquent le retrait de la note départementale sur l'accueil prévoyant une augmentation du temps d'ouverture de l'accueil avec une ouverture sur la pause méridienne le mardi et l'embauche immédiate d'agents, contrôleurs et inspecteurs fonctionnaires dans tous les services à hauteur des besoins. Pour l'heure la direction du 93 a renoncé à l'ouverture sur la pause méridienne du mardi.

## **En bref**

### **Nouvelles affectations dans le département :**

Arrivée de 22 A stagiaires en mai 2022 (stage probatoire)

Aucun B stagiaire : le département 77 fermé !

7 C stagiaires affectés en septembre.

### **Le télétravail en Seine-et-Marne :**

Plus de 600 agents sur environ 1 300 agents

Aucun recours pour refus de télétravail, se targue la Ddfip 77 !!

Niveau national : 40 000 agents / 102 000 agents env.

**La section CGT Finances publiques 77 est à vos côtés pour vous défendre et porter vos revendications auprès de la direction.**

**NE RESTEZ PAS ISOLÉS - SYNDIQUEZ-VOUS À LA CGT !**

Barème et bulletin d'adhésion sur : <http://www.dgfip.cgt.fr/77/spip.php?rubrique54>

*et retrouvez toutes les informations de notre section sur notre [site internet](#)*